

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires étrangères et du
développement international

Arrêté du 11 janvier 2016 portant nomination à la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger

NOR : MAEF1600725A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu le décret n° 92-437 du 19 mai 1992, modifié notamment par le décret n° 2015-257 du 4 mars 2015, portant création de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2015 portant nomination des membres de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger ;

Vu la décision du Sénat en date du 6 février 2014, parue au Journal Officiel le 8 février 2014, désignant M. Cantegrit (Jean-Pierre) pour siéger au sein de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger ;

Vu la décision du président de l'Assemblée nationale en date du 12 octobre 2015, parue au Journal Officiel le 13 octobre 2015 désignant M. Cordery (Philip) pour siéger au sein de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger ;

Vu la correspondance de l'Assemblée des Français de l'étranger du 16 octobre 2015 désignant Mme Rahal (Radya), Mme Vautrin-Djedidi (Martine) et Mme Fouques-Weiss (Nadine) pour siéger au sein de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger au titre de l'Assemblée des Français de l'étranger ;

Vu la correspondance de l'Union des Français de l'étranger (UFE) du 24 décembre 2015 désignant M. Mainguy (Jean-Louis) pour siéger au sein de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger au titre de l'association ;

Vu la correspondance de l'association « Français du Monde – ADFE » du 23 décembre 2015 désignant Mme Berthoud (Marion) pour siéger au sein de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger au titre de l'association,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger :

1. En qualité de représentants du ministère des affaires étrangères et du développement international :

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire ou son représentant

Le sous-directeur de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale ou son représentant.

2. En qualité de représentant du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes :

Un représentant de la direction de la sécurité sociale.

3. En qualité de représentant du ministère des finances et des comptes publics :

Un représentant de la direction du budget.

4. En qualité de sénateur représentant les Français établis hors de France :

M. Cantegrit (Jean-Pierre).

5. En qualité de député représentant les Français établis hors de France :

M. Cordery (Philip).

6. En qualité de membres de l'Assemblée des Français de l'étranger :

Mme Rahal (Radya), membre de la commission des affaires sociales ;

Mme Vautrin-Djedidi (Martine), membre de la commission des affaires sociales ;

Mme Fouques-Weiss (Nadine), membre de la commission des affaires sociales.

7. En qualité de représentants des principales associations de Français à l'étranger :

Sur désignation de Français du Monde – ADFE :

Mme Berthoud (Marion) ;

Sur désignation de l'Union des Français à l'étranger :

M. Mainguy (Jean-Louis).

Article 2

L'arrêté du 6 mars 2015 portant nomination des membres de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger est abrogé.

Article 3

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère des affaires étrangères et du développement international.

Fait le 11 janvier 2016

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
C. BOUCHARD